356 Quest. sociale No 6

DES CAISSES D'EPARGNE.

EXTRAIT DES

EN [illegible] DE VILLAGE,

Par Timon.

A. M. D. G.

Bibliothèque
Le Séminaire de Québec
31 rue de l'Université
Québec 4, QUE.

MONTRÉAL,

DES PRESSES A VAPEUR DE JOHN LOVELL, RUE ST. NICOLAS.

1853.

(Copie.)

Montréal, 26 aout 1852.

Monsieur,—Je goûte beaucoup votre projet de faire imprimer l'article des *Entretiens du Village*, intitulé : *Des Caisses d'Epargne*, et d'en faire un petit pamphlet que l'on mettrait en grande circulation car je pense qu'une pareille publication est de nature à faire connaître partout les précieux avantages de ces Institutions.

J'ai aussi la confiance que par votre zèle, et celui des directeurs de la *Banque d'Epargne*, dont vous êtes le président, et sous la protection de St. Mathieu, qui, de collecteur des deniers publics, est devenu Apôtre et Evangéliste, cet établissement deviendra de plus en plus prospère.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
avec une parfaite considération,
Votre très humble et obéissant serviteur,

†IG.: Ev. de Montréal.

Alfred LaRocque, Ecr.,
Président de la Banque d'Epargnes,
etc., etc., Montréal.

DES CAISSES D'EPARGNE.

Maître Pierre.—D'où sors-tu donc, François ?

François.—Moi ! je ne sors pas, j'entre chez nous.

Maître Pierre.—Oui, mais avant de rentrer, d'où sortais-tu ?

François.—Puisqu'il faut vous le dire, maître Pierre, je sortais du cabaret.

Maître Pierre.—Et tu ne dis pas que tu y a passé le dimanche et le lundi ; ta femme crie et pleure, et tes enfants, qui les nourrira ?

François.—Vous avez raison de me gronder, maître Pierre ; mais je noie mes soucis dans le vin, et du moins, quand j'ai bu, je ne vois pas l'hôpital qui est au bout de ma peine. Que voulez-vous que devienne un jour ma femme et mes pauvres enfants ? j'aime mieux m'étourdir et m'abrutir que de songer à cet avenir-là, qui n'est pas gai. D'ailleurs, quand bien même j'aurais économisé, à force de travail, trois pièces de cinq francs au bout du mois, que voulez-vous que j'en fasse ?

Maître Pierre.—Il faut les placer.

François.—Où ? sous mon établi ? on me les volerait.

Maître Pierre.—Et non !

François.—Chez le banquier ? Il ferait faillite.

Maître Pierre.—Et non !

François.—Eh bien, où donc ?

Maître Pierre.—A la Caisse d'épargne.

François.—Qu'est-ce donc que la Caisse d'épargne ?

Maître Pierre.—C'est une Caisse où les ouvriers pauvres et laborieux viennent, chaque dimanche, verser le montant des économies de la semaine.

On reçoit depuis un franc jusqu'à trois cents francs. On inscrit le nom du déposant dans un régistre, et on lui délivre, sur un livret, le reçu de la somme versée; puis, l'on bonifie l'intérêt à quatre pour cent, qui est, à son compte, ajouté au capital.

C'est le trésor public et non un banquier qui encaisse l'argent, et des personnes riches et charitables administrent gratuitement la Caisse.

François.—Et si je voulais ravoir mon argent ?

Maître Pierre.—Tu en ferais la demande, et, presque tout de suite, il te serait remis.

François.—Combien faut-il de temps et d'argent pour amasser de la sorte, un petit capital ?

Maître Pierre.—Trois sous placés chaque jour produiraient une somme de six mille cinq cents francs au bout de quarante ans : or, ta journée de travail est de trente sous ; si tu en mets de côté trois, il t'en restera encore vingt-sept. Et Henri ton voisin, qui n'est pas marié, et qui n'a que vingt ans, combien gagne-t-il par jour, lui qui est vigoureux et bon ouvrier ?

François.—Henri gagne quarante sous.

Maître Pierre.—Eh bien, dis-lui de mettre de côté dix sous par jour ; à l'âge de soixante ans, il aura une rente viagère de deux mille francs, ou un capital de vingt mille francs.

François.—Mais ce n'est pas possible, maître Pierre, car ce serait là une fortune.

Maître Pierre.—Si mon ami, cela est possible, et je ne voudrais pas te tromper.

François.—Alors je veux aussi mettre à la Caisse d'épargne, et je ne ferai plus le lundi. Il faut que j'en parle à ma fille qui est ouvrière.

Maître Pierre.—Bien François ! tu as raison ; les femmes sont plus économes que nous. Si ta fille gagne un franc par jour et qu'elle soit nourrie, elle peut mettre au moins un franc par semaine à la Caisse d'épargne, et se préparer un trousseau de mariée et quelques pièces de ménage. Puis épousée et les enfants venus, elle fera pour sa fille ce qu'elle a fait pour elle-même, et celle-ci rendra à ses enfants les exemples qu'elle aura reçus de sa mère. Les bonnes imitations se transmettent comme les héritages (1).

François.—Dites donc maître Pierre, vous connaissez bien le gros Mathurin ?

Maître Pierre.—Qui ? ce brave terrassier qui est si économe et si laborieux ?

François.—Eh bien, maître Pierre, je vous dirai à l'oreille qu'il m'a confié avoir amassé une petite somme, cinq cents francs, je crois. Il voulait acheter une maison de mille francs, et il ne sait où mettre

---

(1) Il y a encore une quantité énorme de citadins et surtout de campagnards qui ne savent pas ce que c'est qu'une Caisse d'épargne, ni son utilité, ni son mécanisme, ni ses services. Puissions-nous par la publicité de nos ENTRETIENS DU VILLAGE, la leur faire connaître et la leur faire aimer ?

Tel ouvrier a été volé de son pécule, amassé à la sueur de son front, qui vient déposer à la Caisse, par une précaution tardive, un petit héritage à lui advenu.

Quelquefois, c'est un bienfaiteur qui cache sa main et met à l'abri des dissipations du père, de pauvres enfants, ou bien qui prépare le sort d'un orphelin.

En voici un exemple touchant : Un ancien militaire et sa femme, chargés de famille, avaient élevé une jeune orpheline avec leurs propres enfants. L'âge vint de la marier ; mais la dot ? La femme alors avoue à son mari que depuis dix ans, en cachette, elle avait amassé, sur ses dépenses personnelles, une somme de 850 fr., dont le livret était destiné à la dot de l'orpheline.

De son côté, le mari, songeant à même chose, avait recueilli une somme pareille, dont 300 fr. avaient été distraits pour subvenir aux frais de maladie et de funérailles d'un vieux compagnon d'armes. Restaient 500 fr. qui furent joints à la dot. Le mari et sa femme étaient pauvres. Quels admirables gens !

son argent : il dit que s'il le cache dans son jardin, au pied d'un arbre, on pourra bien le lui voler, et que s'il le prête, on pourrait bien ne pas le lui rendre. Le pauvre homme est embarrassé et ne dort pas la nuit d'inquiétude et de peur. S'il déposait cet argent-là à la Caisse d'épargne ? hein !

Maître Pierre.—Il ferait bien, François, par deux raisons : la première, c'est que son argent serait plus en sûreté ; la seconde, c'est qu'il lui rapporterait intérêt ; ainsi, par exemple, s'il l'y laisse pendant six ans et jusqu'à ce qu'il ait gagné cinq cents autres francs, il aura au bout de ce temps-là, plus de onze cents francs au lieu de mille francs, et il ne sera pas obligé d'emprunter pour payer l'enrégistrement, le notaire et les frais.

François.—Je le lui dirai, maître Pierre. Savez-vous que, dans les campagnes, il y a beaucoup d'argent enfoui. Les uns le mettent sous la paille de leur lit, les autres entre les tuiles ou les poutres du toît. Ceux-ci dans leur cave ou au pied d'un arbre, et ceux-là derrière quelque mur qui le cache. Puis, si le possesseur de l'argent perd la mémoire par maladie ou vieillesse, ou s'il est frappé de mort subite, les enfants de cet homme riche qui vivait en misérable, ne sachant s'il a un trésor ni où il est, restent pauvres en réalité.

Maître Pierre.—Ce que tu dis là, François, n'est que trop vrai, et il résulte de ces cachettes de numéraire, deux sortes de pertes ; perte pour la société, parce que l'argent, qui vivifie l'agriculture et le commerce n'a de valeur qu'autant qu'il circule ; perte pour les héritiers, qui sont privés du capital et de l'intérêt que son placement aurait produit.

François.—Vous connaissez bien, maître Pierre, le vieux Robert, qui n'a pas d'enfants. C'est un homme respecté, celui-là ! et qui fait du bien à toute

la commune. Il est parrain, vous savez, de Nicette qui est en service, et du petit Jacques qui travaille chez le forgeron. Si Robert donnait de l'argent à la mère de Nicette et au père de Jacques, il pourrait bien n'arriver jamais, cet argent-là, entre les mains de ces pauvres enfants. Est-ce que s'il le plaçait à la Caisse d'épargne ?...

Maître Pierre.—S'il le plaçait là, à vingt-cinq ans, Nicette aurait une petite dot, et Jacques achèterait la forge du village ; car vois-tu, François, ce n'est pas tout de vouloir faire du bien, il faut aussi savoir le faire.

François.—Je profiterai de vos conseils, maître Pierre, pour moi et pour les autres. Ainsi j'ai ma nièce Angélique qui sert à l'auberge du Lion d'or, et mon neveu Jean qui est garçon laboureur à la ferme des Quatre-Vents. Ce sont là des enfants rangés ! ils sont nourris, logés et blanchis par leurs maîtres, et ils ont de bons gages qu'ils mettent, chaque an, de côté.

Maître Pierre.—Il faut qu'ils continuent, François, à vivre honnêtement et d'économie, et qu'ils ne se laissent pas leurrer par les fripons de la ville qui flairent l'argent de toutes parts, et qui rôdent autour d'eux. On leur dira : Tirez votre argent du sac, et nous vous en ferons un bon billet à gros intérêts. Angélique et Jean, comme tous les domestiques, n'ont pas de confiance dans leurs maîtres et n'aiment pas qu'on sache leurs affaires, ni s'ils ont de l'argent. Ils se laisseraient donc attraper par ces usuriers enjôleurs, qui empocheraient leur argent, ne solderaient pas les intérêts promis et lèveraient le pied, en emportant la somme entière. Si, au contraire, ils vont à la Caisse d'épargne, ils garderont leurs économies, inscrites sur le livret, avec plus de sûreté que dans

le tiroir de leur commode ou dans la caisse du banquier.

Qui économise, s'enrichit. Qui épargne, travaille, et qui travaille, pose des pierres sur le chemin de l'avenir, pour s'y asseoir quand il sera las.

La fourmi retrouve, l'hiver, les grains de mil et de blé qu'elle a courageusement amassé dans l'été. De même, le bon ouvrier doit prélever quelque argent sur son salaire, lorsque le pain est à bon marché, pour en acheter lorsqu'il est cher.

L'ouvrier laborieux a moins de nécessités et plus d'argent que l'ouvrier dissipateur ; il aime mieux sa famille, parce qu'il s'arrange pour ne pas lui être à charge, lorsqu'il sera impotent et vieux ; et il aime mieux son pays, parce qu'il s'arrange pour que son pays ne s'épuise pas à le nourrir ou à le loger dans ses hôpitaux.

S'il a besoin d'acquitter un terme de son loyer, de se faire faire un habit, de solder une dette, il s'achemine à la Caisse d'épargne. Il n'a point recours à des emprunts usuraires. Il ne demande point à l'aumône des secours humiliants. Il ne s'adresse qu'à lui-même. Il tire ses ressources de son propre fonds, de son intelligence, de son labeur. Il sait qu'il est homme, et que le malheur, la maladie et la vieillesse, ces trois inséparables compagnons de l'homme, sont sur ses pas, toujours prêts à l'atteindre. S'il ne peut les fuir, il peut rendre leurs coups moins subits et moins pesants.

Toutes les vertus naissent de la prévoyance. Elle enfante l'économie, l'amour du travail, l'ordre, la sobriété, le respect de soi-même et d'autrui. Elle fait naître le désir de la propriété, et elle développe les facultés de l'intelligence.

Ce n'est pas, François, que l'homme ne doive point

se délasser. L'excès du travail use le corps et anticipe la vieillesse. Mais la santé, le repos de l'âme, la moralité des habitudes, ne veulent que des plaisirs courts et tempérés. Point de jours sans travail, point de nuits sans sommeil, c'est là une bonne vie. Les débauches des femmes, de la table, du jeu, des liqueurs, conduisent promptement l'ouvrier à l'enivrement de la crapule, à la langueur de ses forces, au désordre de ses petites affaires, aux disputes du ménage, à l'hôpital, au désespoir et à la mort. Au contraire, plus il est laborieux, simple, rangé, plus il excite les sympathies des riches ; car ils y trouvent aussi leur compte. Il ne manque pas d'ouvrage, et il traite avec les bourgeois, d'égal à égal, leur donnant travail pour salaire. C'est là de la véritable dignité, de celle qui triomphe des mauvais jours et du mauvais sort, et qui convient seule à un homme libre.

François.—Mais vous ne parlez, maître Pierre, que des ouvriers. D'où vient qu'ils attirent plus particulièrement votre sollicitude ? Est-ce que vous craignez qu'ils ne se pressent pas d'aller à la Caisse d'épargne ?

Maître Pierre.—Oui, François, je le craignais d'abord, et je n'avais pas tort de le craindre. Car d'abord ils n'y allaient pas du tout, et aujourd'hui même ils n'y vont pas encore assez. C'est cependant pour eux, c'est dans leur intérêt spécial, que les Caisses d'épargne ont été créées.

Les petits marchands, bourgeois et rentiers, ne portent là leur argent que pour sûreté de dépôt, placement temporaire, et spéculation. Les domestiques des deux sexes qui se méfient de leurs maîtres et des banquiers, prennent volontiers le même chemin. On y voit venir aussi les ouvrières qui sont naturellement plus rangées, plus économes, plus prévoyantes que

les hommes, qui vivent plus retirées, et qui ont des appétits de toute nature, moins brusques et moins exigeants. Mais les ouvriers se laissent entraîner par leur propre facilité ou par la contagion du mauvais exemple. Le jeu, la table, le cabaret, le billard, les veilles épuisantes consomment, presque sur l'heure, l'excédant de leur salaire. On mange pour soi, on dépense pour les autres. On aurait honte de garder son argent. On en fait montre, on le jette, on rit de la prévoyance, on nargue l'avenir, on débraille, on s'avine, on se plonge dans la débauche.

Les pères de famille ne sont guère plus tempérants ni plus retenus que les célibataires, et ils perdent, dans la fatigue des plus grossiers plaisirs, leur vigueur, leur santé, leur intelligence, leurs mœurs, leur repos intérieur, leurs pratiques dégoûtées et les économies amassées aux bons jours.

Mais c'est surtout les ouvriers des ateliers et des manufactures qui sont exposés aux accidents foudroyants de l'imprévoyance ; car si, tout-à-coup, par concurrence, incendie, refus de capitaux, guerre, encombrement, fausse spéculation ou autre revers, la fabrique engrène ses machines et clôture ses magasins, voilà des familles sur le pavé, sans pain, sans vêtements et sans asile. Plus de travail et plus de salaire. Il faut donc mourir ou mendier ! Les ouvriers des manufactures savent tout cela : aussi ne veulent-ils pas s'engager dans les liens perpétuels du mariage, et ne forment-ils que des unions de hasard. La plupart de ces ouvriers, appliqués, toute la journée, au même rouage de la même mécanique, ont peu d'idées. Ils n'ont pas le temps d'apprendre les notions les plus élémentaires de la morale. Ils sont précocement excités à la débauche, par le mélange des sexes dans les mêmes ateliers. Enfin la crainte vague d'une cessation subite de travail les préocupe

sans cesse. C'est à ces causes réunies qu'il faut attribuer la quantité d'enfants naturels qui abondent dans les pays de fabrique et de commerce. Or, les Caisses d'épargne conduisent le concubinage à se légitimer, parce que les ouvriers et ouvrières peuvent mettre en commun leurs fonds de prévoyance, et elles préparent pour les mariages réguliers, en cas de fermeture temporaire de la fabrique, une transition plus honnête et plus facile de l'état de chômage à l'état de réactivité.

Les Caisses d'épargne sont donc la providence des classes manufacturières ; c'est leur bureau de bienfaisance, leur maison de refuge, l'asile de leur vieillesse.

L'Aumône entretient le paupérisme vigoureux et jeune, et la Caisse d'épargne ne laisse tendre la main qu'au paupérisme infirme et moribond.

La Taxe des pauvres engendre la fainéantise, la misère, l'ignorance, l'orgueil, l'ivrognerie, le pillage, les violences, l'assassinat, l'incendie, la ruine de l'agriculture et de l'État. La Caisse d'épargne engendre la tempérance, l'ordre, la richesse, relève le prix des terres, et soulage le trésor.

Les Hôpitaux, lorsqu'ils sont trop nombreux, trop richement dotés, et trop facilement ouverts, donnent des primes à l'imprévoyance et à la paresse, et la Caisse d'épargne n'en donne qu'à la prévoyance et à l'économie.

Les Tontines, spéculations fiscales, institutions de l'égoïsme riche, favorisent le célibat aux dépens du mariage et l'individu aux dépens de la famille, consomment les intérêts avec le capital, jouent un jeu de probabilités et de hasard, et meurent avec l'actionnaire.

Les Caisses d'épargne se mêlent, par le dépôt public de leurs fonds, aux mouvements et aux destinées de

la fortune du pays, agissent avec la puissance de l'intérêt composé, recueillent les plus petites économies de l'ouvrier, et ne laissent rien à ses passions, rien à l'éventualité du sort, précisent nettement le positif de son gain, par le positif de son travail.

Ouvrir une des portes de la Caisse d'épargne, c'est fermer une des portes des Enfants trouvés. Avec les Caisses d'épargne, moins de libertinage, moins d'émeutes, moins de police, moins d'hospices ; moins de subventions et moins de vols, de délits, de crimes, de suicides ; moins d'affaiblissement physique, de dégradation morale et de calamités de toute espèce.

La Caisse d'épargne est la mère de l'économie, le trésor des artisans, le pécule du pauvre, le remède de la mendicité, le reproducteur des capitaux et le levier du crédit national.

François.—Tout cela, maître Pierre, est judicieux, exact, vrai, bien observé, bien senti ; mais pour épargner, il faut dépenser moins qu'on ne gagne. Or le gain de l'ouvrier suffit-il en tout temps, en tout état et en tout lieu, aux besoins de la vie ? Ces besoins satisfaits, lui reste-t-il quelque argent, et que reste-t-il ? Voilà la question.

Maître Pierre.—Oui, François, voilà la question, et elle est bien posée :

Voyons à la résoudre.

Ou le gain de l'ouvrier ne suffit pas à ses besoins, ou il y suffit, ou il l'excède.

S'il n'y suffit pas, c'est à la société à y pourvoir, l'ouvrier aidant, par des moyens de travail ou nouveaux, ou plus fructueux, ou plus abondants.

S'il y suffit, c'est à l'ouvrier à dégager, par ses privations, le superflu du nécessaire. La privation volontaire est une vertu, la plus difficile, la plus forte et la plus productive de toutes, c'est une domination

de soi-même, c'est une volonté d'indépendance, c'est un progrès vers le bien et la liberté.

Si le gain excède le besoin, même largement satisfait, l'ouvrier qui n'épargne pas, est sans excuse de nécessité, sans prévoyance de la maladie et de la vieillesse, sans tendresse pour sa famille, sans pitié pour lui-même.

Or, chaque ouvrier est dans l'un de ces trois cas : qu'il s'interroge donc, et qu'il se juge !

François.—C'est là cependant, vous aurez beau dire, maître Pierre, une double objection, généralement faite, que les ouvriers n'ont pas de quoi mettre à la Caisse d'épargne, et qu'ils n'y mettent pas (1)

Maître Pierre.—Je sais bien qu'on a dit et répété que les ouvriers ne gagnent pas de quoi se suffire, n'ont pas d'excédant, et que, n'ayant pas d'excédant, ils ne peuvent pas mettre et ne mettent pas à la Caisse d'épargne.

Ceci n'est pas toujours exact, heureusement. Par exemple, deux frères, tous deux célibataires, gagneront chacun 3 francs par jour. L'un prend, le dimanche, le chemin de la Caisse où il dépose ses épargnes. L'autre prend, le dimanche et le lundi, le chemin du cabaret où il dissipe le salaire de la semaine. Qu'il ne dise pas ou qu'on ne dise pas pour lui, qu'il y a insuffisance de gain ; qu'on dise plutôt qu'il y a défaut de conduite. Or, les ouvriers qui mangent leur gain

(1) Il est bon de répondre deux choses : la première, c'est que les gros versements se font aujourd'hui par les ouvriers ; la seconde, c'est que la très grande majorité des déposants se tire de la classe ouvrière.

Ainsi à Paris, sur trois cent vingt mille ouvriers des deux sexes, il y en a quatre-vingt-dix mille qui ont des dépôts à la Caisse d'épargne, et sur quatre vingt mille domestiques, il y en a trente-cinq mille, soit un ouvrier sur quatre, et un domestique sur deux. Sur dix mille cordonniers, neuf mille tailleurs, six mille menuisiers, trois mille musiciens et artistes, quatre mille graveurs, etc., il y a encore une belle moisson d'économies à faire. (Compte rendu de 1844).

d'excédant, au lieu de l'encaisser, se comptent par milliers.

N'importe : les ouvriers de maison, d'auberges, de boutiques, de fermes et de labourage, qui se louent à l'année, à la différence des autres qui se louent à la journée, placent avec empressement, avec sûreté, avec fruit, leurs économies à la Caisse d'épargne.

Les ouvrières qui correspondent, par leur état, aux cordonniers, aux tailleurs et autres professions d'hommes, prennent le même chemin,

Enfin, grâce à la solidité du placement, à leur bonne conduite, à leur moralité, à leur sage prévoyance, et à la salutaire contagion des bons exemples, une foule d'ouvriers de fabrique goûtent maintenant l'utilité des Caisses d'épargne.

Il est donc vrai de dire que les ouvriers de tous états, lorsqu'ils sont constamment occupés, suffisamment salariés et pas trop chargés de famille, peuvent mettre à la Caisse d'épargne ; et, en effet, ils commencent à y mettre d'avantage, et les régistres en font foi.

Les Caisses d'épargne sont donc aujourd'hui en pleine voie de fructification.

François.—J'ai aussi beaucoup entendu disputer, dans ces derniers temps, sur le plus ou moins gros intérêt du capital déposé.

Maître Pierre.—Tirer un gros intérêt de son argent, c'est là ce qui occupe le plus les gens des villes.

Mais pour les gens des campagnes, ce n'est point là la question. Comme ils sont défiants, l'essentiel pour eux est d'abord de mettre leur argent en lieu sûr, et ensuite de le reprendre à volonté. Lorsqu'ils l'amassent et qu'ils le cachent, leur argent ne leur produit rien. Ils sont donc moins touchés de l'élévation

de l'intérêt que de la solidité du placement et de la facilité du remboursement.

L'utilité de ces Caisses est donc plutôt dans la provocation à l'épargne, que dans l'avantage de l'intérêt. La Caisse d'épargne, ne fut-elle qu'un lieu de dépôt sûr, sans aucun service d'intérêt, qu'il faudrait l'établir. Les trois quarts des déposants ne l'envisagent que comme un dépôt et non comme un placement; et c'est ainsi (qu'on ne le perde pas de vue) que le bienfait de cette institution, pour la société et pour le déposant, est encore plus moral que positif. L'épargne est, avec la religion, le plus grand moralisateur du peuple. C'est de ce point de vue, c'est de haut qu'il faut envisager l'établissement des Caisses d'épargne. Le reste n'est que secondaire.

FIN.